

PLFSS 2022 : LES ACTEURS RESTENT SUR LEUR FAIM

Ces derniers jours, l'essentiel des débats au Palais Bourbon ont porté sur la question cruciale de l'aide aux personnes âgées vulnérables dans notre pays.

Si l'AD-PA conçoit que les mesures engagées dans le secteur du domicile (en particulier le tarif plancher) et celles sur la 5ème branche de la Sécurité sociale engagées en 2020 sont de nature à structurer le secteur, elle regrette pour autant le manque d'ambition du PLFSS illustré par le niveau des montants attribués à cette politique publique en 2022.

En effet, la branche autonomie n'est toujours pas financée et le texte ne prévoit aucune augmentation de professionnels susceptibles d'accompagner plus dignement les personnes et de diminuer les accidents du travail et maladies professionnelles.

Concernant les annonces sur le secteur du domicile, qui sont les seules tangibles, l'AD-PA appelle à étendre ces augmentations salariales à l'ensemble des statuts employeurs.

L'AD-PA considère, par ailleurs, que le tarif planché à 22 € est un premier pas, mais bien insuffisant comparé au 25 € envisagé un temps et au 30 € que nécessite la profession pour accompagner dignement les personnes âgées vulnérables.

Les raisons qui conduisent les acteurs à rester sur leur faim :

Il est vrai qu'à l'issue des mouvements sociaux initiés en 2018 par l'intersyndicale et l'AD-PA, l'ensemble de la profession avait pensé que la société française était prête à bifurquer vers un nouveau modèle d'accompagnement des personnes âgées. A engager les réformes de fond tant attendues.

Mais force est de constater que ce quinquennat ne sera toujours pas le bon, car la dizaine de rapports publiés n'aura débouchée que sur l'avortement d'une loi et un PLFSS mitigé.

L'AD-PA appelle, ainsi, l'ensemble des citoyens et des forces politiques, à se mobiliser pour qu'émerge un modèle de société plus attachée aux attentes et aspirations des plus fragiles, et plus vertueuse en matière de création d'emplois non délocalisables et durables.

En ce sens, l'AD-PA propose les perspectives suivantes :

- Engager une action de fond pour Lutter contre l'âgisme
- Permettre de préserver la santé psychique au travers d'activités socio-culturelles
- Passer au 1 pour 1 en établissement et l'équivalent à domicile
- Créer un droit d'option pour permettre aux établissements de devenir des domiciles

Enfin, l'AD-PA a pensé la logique domiciliaire sous l'angle du rapport prospectif de la CNSA de 2018 et ainsi inclure dans ce virage l'ensemble des acteurs : services et établissements.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA)
 <https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées